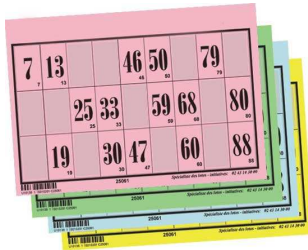


**LE LOTO,
ou comment financer votre participation au Trophée.**



Dans ce petit guide que nous avons élaboré pour vous, vous trouverez toutes les étapes de l'organisation d'un loto « spécial Trophée Roses des Sables ».

Nous estimons à 2 mois le temps de préparation nécessaire.

Suivez à la lettre les indications et le gain pour votre association pourra atteindre

5000€

A vous de jouer !

Si vous avez besoin d'aide, de conseils ou de précisions, n'hésitez pas à nous contacter :

Contact@trophee-roses-des-sables.com

Tel : +33 5.59.47.47.47

Histoire du loto

Le loto

Comment ça marche

Les étapes pour organiser un bon loto

1. Le matériel nécessaire

2. La salle

3. Les lots

4. La date

5. Annoncer la soirée

6. Les gains

7. Réglementation

Histoire du loto

Importé d'Italie, le loto né à Gênes.

Au XVI^e siècle, selon un dictionnaire des jeux (Tchou, éditeur, 1964), il est pratiqué par les officiers et les nobles qui l'ont découvert au cours des campagnes de François I^{er}. Pendant près de deux siècles, il ne divertit que la cour avant de se répandre partout après la création de la Loterie royale en 1776. Les lotos traditionnels, eux, ne s'installent vraiment dans les habitudes qu'au XIX^e siècle.

Ils ont résisté à la Loterie nationale (1933) et à l'expansion de la télévision et restent «avant tout un moyen de rencontrer du monde».

Le loto

D'octobre à mars, avec une période creuse au moment des fêtes de fin d'année, les jeux de loto, prolifèrent chaque week-end dans toutes les communes de France.

Le loto traditionnel, organisé par des clubs sportifs, sapeurs-pompiers, groupes du troisième âge, écoles, et autres structures associatives se joue le plus souvent dans une salle communale. Il a pour objectif de récolter

quelque argent pour acheter un ordinateur; équiper une bibliothèque, offrir des vacances aux écoliers, des survêtements aux sportifs, financer une sortie ou un repas de fin d'année, ou pour servir une cause humanitaire.

Les lotos traditionnels sont devenus depuis une dizaine d'années des rendez-vous annuels incontournables.

Comment ça marche

Le principe est tout simple : chaque participant achète un ou plusieurs cartons (vendus de 2 à 5€ chacun en général) sur lesquels figurent des numéros de 1 à 90.

L'animateur du jeu, par un système de boules numérotées mélangées, ou par ordinateur, tire au hasard des chiffres, l'un après l'autre, qu'il annonce à haute voix. Chaque joueur doit alors vérifier si ce chiffre figure sur l'un de ses cartons, et, si tel est le cas, il le «coche», avec un jeton ou n'importe quel objet (bouton, bout d'allumette, petit caillou, graine de maïs, bout de papier).

Au début, on joue souvent pour une «quine» : Le gagnant est celui qui a coché cinq chiffres d'une même rangée. Puis on passe au carton plein : celui qui a complété sa grille avant les autres remporte le jeu. Chaque gagnant reçoit un lot, plus petit pour une quine, plus important pour un carton plein, dont la valeur a été annoncée au début de chaque partie.

Les étapes pour organiser un bon loto

Le succès de cette initiative pour votre association réside dans la mobilisation et l'implication de votre équipage.

Mais la réussite se fait, également, grâce aux ami(e)s, parents, collègues de travail, toute personne de votre entourage...(et oui !!)

Les grandes étapes

Pour les organisateurs.

Les lots

Un loto se prépare à moindre frais contrairement à un repas : «On n'a ni traiteur, ni serveur à payer». Il faut seulement collecter les lots.

Plusieurs solutions sont possibles

1 - Récupérer des lots un peu partout (*commerçants, grandes surfaces, garagiste, coiffeur etc...*)

2 – Vous pouvez aussi acceptez des lots de parents d'élèves, d'ami(e)s, collègues, membres bienfaiteurs.

3 - Sinon vous pouvez aussi acheter quelque lots avec les fonds propres à l'association. De nombreux lots valent entre 15€ et 30€, plusieurs cadeaux sont au-dessus de 150€ et pourquoi pas un petit week-end pour deux valeur 250 à 500 euros.(aucun lot n'a une valeur inférieure à15 euros)

Organisation

Que l'on organise pour la première fois ou la vingtième fois un loto, c'est facile à mettre en place .

Il suffit de trouver une salle privée ou municipale, quelques gars pour installer les tables et les chaises, et un piocheur de boules de loto accompagné d'un animateur pour orchestrer la soirée.

Il suffit également de prévoir des gâteaux et une buvette.

Un peu de publicité avec une belle affiche, que vous pourrez photocopier en quelques exemplaires et placer aux bons endroits
N'oubliez pas le bouche à oreille cela fonctionne très bien aussi

Pour le joueur.

Soirée conviviale garantie

«L'amitié n'a pas de prix»; on passe avant tout une soirée très chaleureuse, un moment convivial.

Par conséquent on vient en famille : enfants, parents et grands-parents, tous se passionnent pour ce jeu». Le loto amuse tout le monde, les gens sont attirés par la facilité de ce jeu», c'est l'appât du gain. Et il ne nécessite aucune connaissance particulière. C'est si facile que certains joueurs participent à de nombreux lotos.

Le loto c'est avant tout pour distraire et faire plaisir à vos joueurs.

1. Le matériel nécessaire

**Nous vous le mettons gracieusement à disposition.
Comptez uniquement les frais de transport.**

Le package comprend :

- un grand boulier
- un tableau de marquage
- 2000 cartons personnalisés Trophée Roses des Sables



2. La salle

Contactez les mairies des environs pour que l'une d'elles mette à disposition une salle, avec tables, chaises, micro et ampli en échange d'une visibilité sur le véhicule.

Capacité de la salle : 500 personnes

+ un espace disponible pour une buvette

3. Les lots

30 lots au total / Dont 2 gros / 8 moyens / 20 petits

Exemple de gros lot : écran LCD

Exemple de lot moyen : 1 baby foot

Exemple de petit lot : un panier garni

Démarchez des entreprises et leur proposez une visibilité sur le véhicule + annonce de la marque lors de la soirée loto, en échange des lots. Plus la valeur du lot est importante plus la visibilité l'est aussi.

Etant donnée la conjoncture actuelle, les marques seront beaucoup plus enclines à donner des lots que de l'argent.

Nota

Pensez à ceux qui repartent sans rien, un lot de consolation peut être attribué à chaque perdant. Ils re-tenteront leur chance l'année prochaine...

4. La date

Fixez une date à environ 2 mois après avoir commencé vos démarches. Ça vous laissera le temps de rechercher les lots et d'annoncer la soirée.

Privilégiez un vendredi soir ou un samedi soir.

5. Annoncer la soirée

Ne le faire qu'une fois les gros lots trouvés. C'est la principale motivation (si ce n'est l'unique !) des joueurs.

- Envoyer un e-mail à tous vos contacts.
- Déposer des affiches chez les commerçants.
- Disposer une banderole avec « Soirée Loto le ... »
- Négocier une annonce de la soirée dans les journaux locaux.
- Déposer des affiches au sein des entreprises ayant donné des lots.
- Annoncer votre soirée sur les sites spécialisés « loto » :
http://www.annonces-de-france.net/les_lotos_du_week_end_dans_votre_region.htm
<http://www.lotopassion.com/V2/>
<http://agenda-loto.org/>
- Important : annoncer les lots à gagner à chaque fois.!

- Objectif : réunir 500pax

6. Les gains

Votre bénéfice s'articule autour de 3 points :

- **La vente de cartons** : *En pré-vente et sur place.*

En effet, nous vous fournirons une trame de bons d'échanges. Vous pourrez ainsi vendre, bien avant la soirée, des cartons. Les futurs joueurs achètent des bons d'échange pour un certain nombre de cartons qui leurs seront remis lors de la soirée.

Vous aurez ainsi une idée du nombre de personnes présentes le jour J ainsi que de vos gains assez tôt.

L'expérience des associations utilisant ce système montre que **9 personnes sur 10 sollicitées**, ne voulant ou ne pouvant pas participer physiquement à la soirée vous régleront des BONS pour des CARTONS afin d'aider votre association.

Prévoyez également une caisse pour vendre des cartons le soir-même.

Tarifs (à titre indicatif) :

1 carton : 3€

Lot de 2 cartons : 5€

Lot de 3 cartons : 7€

Lot de 5 cartons : 10€

N'oubliez pas de dire aux joueurs (non habitués des lotos !) que : plus ils ont de cartons, plus grandes sont leurs chances de remporter des lots.

- La vente de jetons

Si vous le désirez, vous pouvez commander des sachets de jetons que vous revendrez sur place. La plupart des joueurs qui viendront à la soirée ne seront pas forcément équipés. Ou alors, disposez des sachets de pâtes (coquillettes de préférence) sur les tables. Cela fait très bien l'affaire également !

- La buvette

Contactez un bar à côté de chez vous et proposez-lui de s'occuper de la buvette en échange d'une partie de ses bénéfices. Si cela n'est pas possible, faites-vous sponsoriser en boissons et vendez-les vous-mêmes !

7. Réglementation

L'organisation de ce jeu ne s'improvise pas : il faut respecter les conditions définies par la loi du 21 mai 1836 sur la prohibition des loteries, complétée par la loi du 9 mars 2004, dite loi Perben.

Tombolas et loteries sont interdites

Le principe établi par la loi du 21 mai 1836 est l'interdiction des loteries et tombolas de toute espèce. Il existe toutefois des exceptions : l'organisation de lotos ou de loteries dites associatives servant à financer des activités culturelles, sportives ou des actes de bienfaisance (une demande doit être déposée auprès de la préfecture).

Si on vous propose un jeu qui laisse miroiter l'espérance d'un gain en espèces ou en nature, ou qui fait appel au hasard (tirage au sort, question subsidiaire...) en contrepartie d'une participation financière, même minime, il s'agit probablement d'une loterie prohibée. Vous pouvez saisir les services de la DGCCRF ou composer le 39 39 (0,12 € la minute à partir d'un poste fixe).

Pas plus de trois fois par an

Afin de respecter la loi, le loto ne peut pas être programmé plus de trois fois par an. Il convient également de déclarer à la mairie le jour où se tiendra cette manifestation.

"À Théhillac, le loto se tient une fois par an, témoigne Maryvonne Grée, adjointe au maire de ce village du Morbihan. S'il avait une périodicité régulière, cela deviendrait une activité commerciale contraire à la loi de 1836."

Le loto doit être organisé dans un but social, scientifique, éducatif, culturel ou encore d'animation. Il peut être destiné, par exemple, à réunir des fonds pour l'achat de nouveaux équipements sportifs pour la commune ou à aider les parents à financer l'inscription de leurs enfants à une activité artistique.

Une manifestation limitée

En outre, ce jeu doit être destiné à "un cercle restreint" : "L'audience du jeu ne doit pas être disproportionnée au regard du caractère local de la manifestation et doit donc être limitée géographiquement."

Toute publicité d'envergure qui donnerait au jeu une trop grande ampleur est donc interdite, car elle serait contraire à l'esprit de la loi. L'organisateur, peut cependant apposer une simple affiche annonçant la manifestation, notamment sur les murs de la mairie.

Mise maximale : 20 €

Les mises doivent être de faible valeur, inférieures à 20 €. Ce plafond, prévu par la loi, a été fixé pour limiter l'organisation de lotos ayant pour but de réaliser des bénéfices.

Fixer une mise maximale de 20 € a aussi pour but de réduire les inégalités entre petites et grandes associations, qui ne disposent pas de moyens financiers identiques pour organiser un loto.

Pas d'argent à gagner

Enfin, les lots remis aux gagnants ne peuvent pas être des sommes d'argent et ne sont pas remboursés. Tout au plus peuvent-ils consister en des bons d'achat non remboursables.

"La plupart des lots sont fournis gracieusement par les commerçants et prestataires de loisirs de la commune, précise Guy Garric. Ainsi, les gagnants du loto 2006 se sont vu attribuer des places de cinéma, une partie de bowling ou encore le survol de la région en hélicoptère."

Les recettes destinées aux associations

Les recettes issues du loto doivent être destinées à financer les activités de l'association en conformité avec ses statuts.

"Dans la commune de Théhillac, les sommes récoltées par une association culturelle ont été affectées à la préparation d'un ouvrage sur la vie de la commune entre 1930 et 1950", précise Maryvonne Grée.

Lorsque les recettes ont réellement servi à remplir les caisses de l'association, elles sont exonérées d'impôt. Pour éviter tout contentieux avec le fisc, il est utile de prévenir les services des impôts avant la manifestation.

Le cas échéant, ils pourront réclamer à l'organisateur, dans les trente jours suivant l'organisation du loto, un état détaillé des recettes et des dépenses.

Des sanctions pour les contrevenants

La loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité a prévu des sanctions pénales à l'encontre des organisateurs qui ne respectent pas la réglementation sur les lotos.

Mettre en place une campagne de publicité avant le jeu ou affecter une partie même minime des fonds récoltés à des finalités autres que les objectifs culturels ou sportifs annoncés est puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Responsabilité pénale

Tout loto illicite engage la responsabilité pénale de l'organisateur, qui peut se voir privé de ses droits civiques.

Par ailleurs, si le fisc constate qu'une association a organisé plus de trois lotos par an, il peut, après enquête, procéder à une requalification du jeu en activité commerciale. L'association organisatrice risque alors d'être soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA.

Aussi désigné sous les termes de "rifle", "quine" ou "poule au gibier", le loto reste un jeu de hasard très prisé. Autour des traditionnels cartons à cases numérotées à remplir avec des jetons tirés au sort, l'ambiance est toujours festive.

Il faut respecter les conditions définies par la loi du 21 mai 1836 sur la prohibition des loteries, complétée par la loi du 9 mars 2004, dite loi Perben.

Tombolas et loteries sont interdites

Le principe établi par la loi du 21 mai 1836 est l'interdiction des loteries et tombolas de toute espèce. Il existe toutefois des exceptions : l'organisation de lotos ou de loteries dites associatives servant à financer des activités culturelles, sportives ou des actes de bienfaisance (une demande doit être déposée auprès de la préfecture).

Si on vous propose un jeu qui laisse miroiter l'espérance d'un gain en espèces ou en nature, ou qui fait appel au hasard (tirage au sort, question subsidiaire...) en contrepartie d'une participation financière, même minime, il s'agit probablement d'une loterie prohibée. Vous pouvez saisir les services de la DGCCRF ou composer le 39 39 (0,12 € la minute à partir d'un poste fixe).

Pas plus de trois fois par an

Afin de respecter la loi, le loto ne peut pas être programmé plus de trois fois par an. Il convient également de déclarer à la mairie le jour où se tiendra cette manifestation.

"À Théhillac, le loto se tient une fois par an, témoigne Maryvonne Grée, adjointe au maire de ce village du Morbihan. S'il avait une périodicité régulière, cela deviendrait une activité commerciale contraire à la loi de 1836."

Le loto doit être organisé dans un but social, scientifique, éducatif, culturel ou encore d'animation. Il peut être destiné, par exemple, à réunir des fonds pour l'achat de nouveaux équipements sportifs pour la commune ou à aider les parents à financer l'inscription de leurs enfants à une activité artistique.

Bon de Réservation

Mme, Mlle,

Equipage N°.....

Souhaite réserver un pack loto « Trophée Roses des Sables »

Oui

Non

Adresse de livraison

.....
.....
.....

CP : ----- Ville : -----

Pays : -----